



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chômeurs

Question au Gouvernement n° 3090

Texte de la question

PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Daniel Poulou, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Daniel Poulou. Madame la ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle, les chiffres sont encourageants au mois de janvier 2011, mais le taux de chômage était encore au quatrième trimestre 2010 de 9,20 % pour l'ensemble de la population active.

Le paradoxe d'une telle situation est qu'il y a d'un côté des demandeurs d'emploi qui ne peuvent en trouver et de l'autre des entrepreneurs qui souhaitent embaucher mais ne trouvent pas de main-d'oeuvre qualifiée. Il était donc indispensable de donner aux demandeurs d'emplois une formation professionnelle correspondant aux filières qui cherchent à recruter.

Désormais, existe un nouveau dispositif voulu par les partenaires sociaux, la " préparation opérationnelle à l'emploi ", prévue par la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Je vous serais reconnaissant, madame la ministre, de bien vouloir informer la représentation nationale des mesures prises par vos services pour rendre effective cette mesure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP et sur divers bancs du groupe NC.*)

M. le président. La parole est à Mme Nadine Morano, ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

Mme Nadine Morano, *ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle*. Monsieur le député, au moment où vous allez quitter votre siège de député, permettez-moi de commencer par rendre hommage à l'action que vous avez menée depuis 2002 sur les bancs de l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP et sur quelques bancs du groupe NC.*)

Vous avez raison de rappeler que l'un des problèmes de notre pays est la mise en adéquation des demandeurs d'emploi et des entreprises : le demandeur d'emploi doit être formé. La préparation opérationnelle à l'emploi répond très concrètement à cet enjeu.

Ce sont les partenaires sociaux qui ont imaginé ce dispositif que vous avez inscrit dans la loi du 24 novembre 2009. Il permet aux organismes paritaires agréés qui collectent auprès des entreprises les fonds de la formation professionnelle de s'engager aux côtés de Pôle emploi et du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels pour faire reculer le chômage.

Les demandeurs d'emploi se verront proposer 400 heures de formation, pour répondre à la demande d'une entreprise, qui pourra ainsi recruter. À l'issue de cette formation, le demandeur d'emploi sera embauché en contrat à durée déterminée, pour une durée d'au moins un an, ou en contrat à durée indéterminée. Pour la première fois, nous créons de l'emploi durable grâce à la formation.

Xavier Bertrand et moi-même voulons bien sûr tout faire pour lutter contre le chômage. Pour cela, il faut apporter des réponses concrètes : la préparation opérationnelle à l'emploi en est une. Les organismes paritaires collecteurs agréés se sont engagés pour des milliers de formations ; AGEFOS-PME a déjà prévu de mettre en oeuvre 5 000 préparations opérationnelles à l'emploi. C'est un résultat concret ! (*Applaudissements sur divers bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Daniel Poulou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3090

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Apprentissage et formation professionnelle

Ministère attributaire : Apprentissage et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 mars 2011